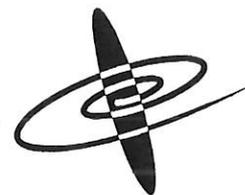




# RESSORT



Bulletin de liaison de l'AFTC de Franche Comté

Numéro 3  
Jan 2004

**ASSOCIATION DES FAMILLES DE TRAUMATISES CRANIENS DE FRANCHE COMTE**

Siège Social : CRRF des Salins de Bregille

7 chemin des Monts de Bregille Haut 25000 BESANCON

Tel : 03 81 51 71 58 Email : francis.verove@wanadoo.fr

Permanence : les mardis et jeudis de 9h à 17h (téléphoner au préalable)

Haute Saône : Maurice BLANCHOT Tel : 03 84 67 47 63

Jura : Suzanne DAMIEN Tel : 03 84 48 21 65

Territoire de Belfort : Paule PECORARI Permanences les jeudis de 14 à 16 h

36 faubourg de Montbéliard Tel : 03 84 22 82 52

Montbéliard : Martine RACINE Tel : 03 84194 00 04

Monique NICOLIER Tel : 03 84194 04 00

Membre de UNAFTC 32 rue de la Colonie 75013 PARIS

site : <http://www.traumacranien.org>

## SOLIDARITE MOTARDS ACCIDENTES



NAISSANCE DE SMA

Voir notre article page 7

### Le mot du président

Notre conseil d'administration s'est réuni le 14 septembre pour définir les actions futures.

Les projets initiés voici un an sont sur les rails, l'étude épidémiologique est lancée, l'UEROS sera opérationnelle à Besançon en 2005 et la cellule d'accompagnement devrait voir le jour sous une forme modeste d'ici la fin de l'année.

Au regard des attentes, il apparaît que les difficultés rencontrées pour beaucoup se situent au niveau de la réinsertion sociale et professionnelle.

Réinsertion sociale car nos blessés doivent réapprendre pour la plupart l'autonomie.

Réinsertion professionnelle car très peu ont une activité malgré leur jeune âge et des capacités qu'ils ne demandent qu'à utiliser.

Nous voulons faire de cette attente le challenge 2005 de l'AFTC de Franche Comté.  
Comment ?

A vrai dire, si nous avons des pistes, nous n'avons malheureusement pas de solutions immédiates et il va falloir convaincre nos partenaires.

Pour cela, nous mettrons à profit les réseaux que nous avons su créer et vous pouvez compter sur nos efforts.

Maïs nous avons besoin de vous !!

Les dernières manifestations organisées n'ont pas rencontré de votre part une mobilisation suffisante. Je le regrette.

Cette fois ci, j'attends vos réactions, faites nous part de vos besoins car chaque exemple, chaque cas représente un argument que nous n'hésiterons pas à défendre.

Alors, à bientôt ?

Francis VEROVE

### **COTISATIONS**

Dans le but de simplifier les adhésions et les cotisations, nous vous demandons de prendre note des informations suivantes

Cotisation avec « Résurgence » ( 2 numéros par an ) : **39 Euros**

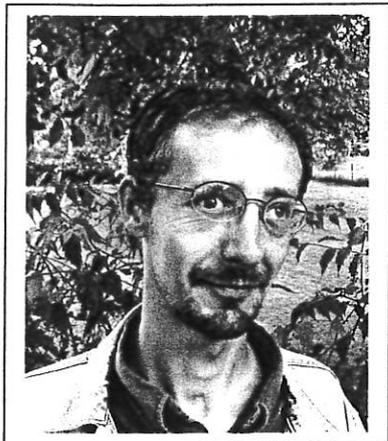
Cotisation sans Résurgence : **25 Euros**

L'appel de cotisation est fait après l'assemblée générale et court à compter **du premier avril**

**Pour les nouveaux adhérents** qui nous rejoignent en cours d'année , un abattement de 3 Euros avec Résurgence, 2 Euros sans, sera appliqué pour chaque mois écoulé.

Les adhésions et cotisations sont à adresser à :

**Colette MEISTER 19 rue de la Fraternité 90000 BELFORT**



# PORTRAIT

## ARTHUR VEROVE

En 1987, j'ai passé le Bac français et fait un mois de colonie de vacances en Ardèche comme moniteur.

Au mois d'août j'ai eu un accident de voiture avec des copains.

Le chauffeur avait trop bu et n'avait pas de permis. Bref, choc frontal important, 3 semaines de coma, rééducation, la galère habituelle.

J'ai perdu l'œil gauche, 50 % de ma capacité respiratoire et j'ai aussi des pertes de mémoire (je décroche, comme dit ma mère). Je peux me déplacer, heureusement, et me débrouiller tout seul dans la vie courante, mais il faut que je suive un emploi du temps parce-que je suis incapable de m'organiser.

Je faisais beaucoup de sport avant, en particulier la course à pied, j'ai même fait trois fois le championnat de France de cross. Maintenant je n'en ai plus envie.

J'ai passé un CAP d'horticulture au Centre de Chateaufarine sur trois ans et on peut dire que mon père y a droit autant que moi, tellement il m'a fait réviser. Mais au bout du compte, pas d'emploi car je ne peux pas conduire.

J'ai fait une formation au CRM de Mulhouse pour devenir « employé administratif », j'ai eu mon diplôme, mais je n'ai pas trouvé de travail.

Depuis un an et demi, je suis résident aux « Invités au Festin » à Besançon. C'est une Association qui aide les personnes seules ou qui ont un handicap.

J'ai une chambre meublée avec une salle de bains et WC. Je participe à plusieurs activités comme tenir le bar (sans boissons alcoolisées) faire de l'informatique, restaurer des vieux meubles à l'atelier bois, donner la main à la cuisine, Je participe aussi à « la Friperie » Nous vendons des vêtements et des chaussures, mais aussi des articles de brocante et de l'artisanat fabriqué dans nos ateliers (perles, poterie, bricolage etc...) l'encadrement est permanent et sympathique.

On fait aussi des sorties et des manifestations comme un défilé de mode.

C'est Marie Noëlle qui s'occupe de l'association. C'est une association où je me sens bien.

Vous pouvez envoyer une petite carte à

Arthur VEROVE, Les Invités au Festin, 10 rue de la Cassotte, 25000 BESANCON

## LA VIE DE L'ASSOCIATION

### Montbéliard :

Après le silence des vacances à Montbéliard, nous reprenons nos activités. Réunion le premier mercredi du mois, à la maison des associations, et dès le premier jeudi de septembre, les visites au centre d'Audincourt, tellement de nouveaux blessés nous attendent !

Un fait marquant pour nous, le mariage de la sœur de l'un de nos blessés, Abdel. Impossible d'y assister en fauteuil, il ne peut atteindre la salle des mariages de la mairie : escaliers, escaliers, pas d'accès pour handicapés . La maman , Halima, ne voulant pas laisser Abdel seul à la maison, ne pourrait donc assister au mariage de sa fille.

Une idée, un sursaut de révolte, elle alerte ses voisins qui répondent et vont en procession derrière Abdel et son gros fauteuil à la mairie, et à bras d'hommes le hissent aux étages. A la stupeur des assistants et des élus !

Avec son grand sourire et sa joie, il est sur toutes les photos !

Bravo à Halima, maman courage et nos vœux de bonheur à la jeune mariée qui est aide soignante à la MAS des Portes du Jura.

**Martine Racine**

### Lons le Saunier

Pour répondre à l'aimable invitation de Monsieur Bailly, Directeur de la MAS de Salins les Bains ( MAS : Maison d'Accueil Spécialisée), Claude Marteau et moi même sommes allées visiter cet établissement qui, à une certaine époque, ne remplissait pas au mieux son rôle auprès des blessés et leurs familles.

Cet établissement récent, donc pratiquement neuf, jouxte le Centre de réadaptation fonctionnel accueille des polyhandicapés et des traumatisés crâniens ( au nombre de sept).

Les chambres des résidents sont claires et spacieuses, peuvent être meublées et personnalisées au goût de chacun. A chaque étage se trouvent les salles de relaxation, de kinésithérapie, d'activités manuelles etc.. Deux terrasses permettent aux familles et leur blessé de profiter de la nature et du grand air.

Nous avons trouvé des personnes humaines, ouvertes au dialogue, pleines de projets qui mettent en place des activités et des espaces spécifiques pour nos blessés.

Le rez de chaussée de l'établissement sera aménagé et réservé aux traumatisés crâniens. Douze lits sont prévus. Il est également mis en place un accueil temporaire pour soulager les familles . Un projet avec le CAT de Salins est à l'étude afin de proposer à certains un travail qui leur donnerait la satisfaction de se sentir utile.

Ce n'est qu'un rapide aperçu de tout ce qui a été évoqué, et nous ne pouvons que recommander à tous de prendre contact avec M Bailly et de le rencontrer pour lui faire part de vos projets et de vos idées.

Notre prochaine visite sera pour le CAT de Salins.

**Maison d'Accueil Spécialisée**

**2 rue du Pré de la Tour**

**39110 Salins les Bains**

**Directeur : Monsieur Bailly**

**Tel : 03 84 73 06 89**

**Suzanne DAMIEN**

## **Belfort**

Paule Pecorari Marchal nous transmet cette information qui ne manquera pas de vous intéresser et de susciter vos réflexions.

### **LA JUSTICE AU SECOURS D'UNE VICTIME MAL INDEMNISEE**

La cour d'appel d'Aix-en-Provence a rendu le 14 avril un arrêt porteur d'espoirs pour certaines accidentés de la route très mal indemnisés par leur assureur. Elle a « invité » la société d'assurance Macif à refaire une proposition d'indemnisation à la famille d'une victime, alors même que les deux parties avaient conclu à l'amiable une transaction censée être définitive puisqu'ayant, selon le code civil, la même valeur qu'un jugement. Un première.

1986 : Karim est renversé par un véhicule et devient totalement dépendant. En 1989, la famille accepte l'indemnité de 4 millions de francs proposée par la Macif. Cette transaction a été portée à 5.5 MF en 1993, suite à l'aggravation de l'état de la victime. Une somme largement insuffisante pour financer l'assistance permanente dont a besoin Karim. En 2001, sur les conseils d'un avocat spécialiste du dommage corporel qui estime que l'indemnisation aurait dû être trois fois supérieure, sa mère décide de saisir la justice.

La cour d'appel a jugé que les contrats étaient dépourvus de la moindre concession de la part de la Macif, ce qui les prive de la qualification de transaction : dès lors ils ne revêtent pas l'autorité de la chose jugée et il est donc possible de « revenir » sur les contrats passés. Elle considère les sommes versées jusqu'alors comme de simples provisions et non comme un règlement à titre définitif. La Macif a jusqu'à novembre 2004 pour faire une proposition. A moins qu'elle ne se pourvoie en cassation.

Extrait de « Faire Face », Juin 2004

## **Gray**

Monsieur et Madame BLANCHOT ont accueilli le 14 septembre les administrateurs de l' AFTC pour une réunion du Conseil d' Administration.

La réunion fut riche en échanges et en projets, le tout dans une très bonne ambiance. Les objectifs pour 2004/2005 de mettre en avant la réinsertion sociale et professionnelle ont fait l'objet de réflexions constructives

Le sérieux du travail n'a pas empêché un moment de convivialité avec un repas concocté autour des tomates et pommes de terre du jardin que Madame Blanchot cuisine avec l'expertise d'une Haut Saônoise.

## Besançon



L'AFTC était présente avec un stand animé par Francis Marotel, votre président, et Patrick Brivet de Solidarité Motards Accidentés.

### **L'AFTC est désormais présente en qualité de membre titulaire de la Commission COTOREP du Doubs.**

La Commission a pour mission de valider la qualité de travailleur handicapé, de décider des allocations, du droit à la carte et aux formations professionnelles. Les associations y sont représentées et participent aux décisions.

L'Antenne de Besançon souhaite organiser des réunions de famille et désire confier à une famille d'adhérents l'animation de ces réunions. Merci de nous contacter au bureau.

#### **ADHERENT AFTC RECHERCHE**

PARTITIONS OU PAROLES CHANSONS PREMIERE MOITIE XXème  
MONOLOGUES

Contactez AFTC Belfort au 03 84 55 03 09

## SOLIDARITE MOTARDS ACCIDENTES

Devant l'évidence du besoin en assistance autre que purement médicale, il s'agit de mettre en place une structure destinée à apporter un soutien moral, mais aussi pratique aux motards victimes d'accidents de la route et à leurs proches.

Les membres de SMA sont des associations et des personnes morales en relation avec le monde de la moto et celui de l'écoute et entraide.

L'AFTC est membre fondateur avec la Fédération des motards en colère du Doubs. L'AAVI, SOS amitié, FFMC, Handicap motard solidarité, la Mutuelle des motards, Moto magazine sont les autres membres.

Lancée en début d'année, l'association partage les bureaux de l'AFTC aux Salins de Bregille et un coordinateur salarié en assure le fonctionnement : Il s'agit de Patrick Brivet.

A ce jour, c'est presque 35 contacts qui ont été pris avec des victimes et qui font l'objet d'un suivi attentif.

Un motard accidenté sur deux est victime d'un traumatisme crânien. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes investis dans cette action

### DES FAMILLES NOUS REJOIGNENT

M & Mme Mikael BUFFET de Lons le Saunier  
M me Yvonne MORAND de Besançon

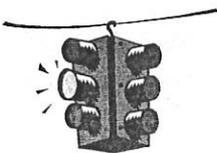
## FETE DES ROIS

Cette année, tout le monde étant très pris avec les fêtes de saint Nicolas ou Noël, nous vous proposons de venir faire la fête à l'occasion des rois.

### **Le samedi 8 janvier**

Nous vous confirmerons prochainement le lieu qui devrait être encore la salle des fêtes de Baume les Dames

Réservez votre journée et préparez vos répertoires car le thème des animations sera le Chant !!



**DU 13 AU 20 OCTOBRE :  
SEMAINE DE LA SECURITE ROUTIERE**

OÙ EN EST LA LOI POUR L'EGALITE DES DROITS ET DES CHANCES ,  
LA PARTICIPATION ET LA CITOYENNETE DES PERSONNES HANDICAPEES ?

Après l'année du handicap en 2003 au cours de laquelle une large concertation a eu lieu au niveau de chaque département, un projet de loi a été présenté fin janvier 2004 annonçant ses ambitions , selon 4 grands principes :

- la garantie du libre choix du projet de vie
- la compensation personnalisée
- la participation à la vie sociale
- la simplification des démarches.

Ce projet a été examiné et modifié , en première lecture , par l'Assemblée Nationale qui l'a voté le 15.06.04 .

Transmis au Sénat pour examen et amendements , ce texte doit revenir devant le Parlement , cet automne pour adoption du texte définitif .

Le texte présente des avancées certaines . Il affirme les droits reconnus dans la loi de 1975 en allant plus loin :

en matière d'éducation: en milieu ordinaire , en classe ou établissements adaptés , avec complémentarité , accompagnement , selon un projet de parcours élaboré avec l'enfant et sa famille.

en matière d'emplois : fonds commun d'embauche dans les fonctions publiques contribution des entreprises , avec les partenaires sociaux , développement des droits des travailleurs handicapés en C.A.T.)

en matière d'accessibilité au cadre bâti et aux transports , contrôles renforcés , affirmation du principe de la chaîne d'accessibilité .

en matière d'accès aux loisirs , au tourisme , aux pratiques culturelles , aux technologies de l'information , aux activités physiques et sportives .

en matière de recherche et de prévention: engagement de l'Etat , des collectivités territoriales et des organismes de protection sociale .

et simplifications administratives : création de maisons départementales des personnes handicapées , de commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (réunissant CDES , COTOREP , et SVA)

Une avancée capitale est le droit à compensation :

C'est à dire la prise en charge des dépenses inhérentes au handicap . Cette compensation sera déterminée en fonction des besoins des personnes qui la demandent , et appréciée par une équipe pluri-disciplinaire , selon des référentiels spécifiques à chaque type d'handicap , dans le cadre de maisons départementales des personnes handicapées en tenant compte des souhaits de la personne handicapée et de sa famille .

La prestation de compensation sera accordée , de manière individuelle , sous forme d'aides humaines , d'aides techniques ou d'aide au logement non spécifique .

Le plan de compensation devrait voir sa mise en place dans le cadre de l'application de la loi à compter du 1er Janvier 2005.

Mais une insuffisance notoire est le niveau de l'A.A.H. qui reste bien trop faible.

même si elle devient un revenu d'existence , distinct de la prestation de compensation , même si un cumul entre un salaire et l'A.A.H. sera possible pour favoriser l'accès au travail à temps partiel

il n'est pas admissible que les personnes en situation de handicap ne pouvant pas travailler. aient à survivre avec 587 euros par mois , soit des ressources en dessous du seuil de pauvreté que l'on situe à 650 euros mensuels .

Il serait indispensable que l'A.A.H. soit revalorisé au niveau du SMIC

Voilà très brièvement cette loi à venir . Il reste à souhaiter que les décrets d'application suivent très rapidement (ils étaient prévus dès 2004!)

Nous détaillerons plus le nouveau texte dans les prochains numéros , quand il sera définitif .